

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19/2022**

**Date convocation** : 11.05.2022  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 10

**Présents** : 7  
**Votants** : 7

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Olivier JURADO, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Michel COURTESSOLE - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ.

**Secrétaire de séance** : Marie-France LOISEL.

**Objet : Fixation des tarifs pour le Bistrot Communal.**

Dans le cadre de l'organisation du Bistrot communal, il est nécessaire de fixer les tarifs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs comme suivants :

Boissons alcoolisées	Prix		
Ricard	2.50		
Whisky	2.50	Boissons non alcoolisées	Prix
Bière	2.00	Jus de Fruits	1.00
Vin Blanc	2.00	Eau plate et pétillante	1.00
Vin Rosé	2.00	Sodas	1.00
Vin Rouge	2.00	Sirops	1.00

Le Conseil Municipal, OUI cet exposé et ADOPTE celui-ci, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.

